

20



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

5 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents physiquement : 8
Présents visio-conférence : 3
Votants : 12

OBJET :

**Prime exceptionnelle
Covid-19**

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le 13/05/2020

Publiée le 13/05/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 11 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents physiquement :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient présents en visio-conférence :

Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Etaient Absents :

Mmes et M. Yves MARRE, Stéphane LE PECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, Marie-Colette MAHIER, André RIETZ, Camille CRONIER, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents-excusés :

M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mmes et M. Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

PRIME EXCEPTIONNELLE COVID-19.

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la situation exceptionnelle liée à la pandémie Covid-19,

CONSIDERANT la mobilisation exceptionnelle de certains agents qui du fait de leur présence ont permis la mise en place d’un Plan de Continuité d’Activité (PCA),

CONSIDERANT l’avis du Comité technique du 07 mai 2020,

CONSIDERANT l’avis de la Commission Finances du 29 avril 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L’UNANIMITE.

Votes en présentiel :

Pour : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE. (+ 1 pouvoir : M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS)

Contre :0

Abstention :0

Votes en visio-conférence :

Pour : Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Contre :0

Abstention :0

APPROUVE la création d'une prime exceptionnelle dans le cadre du Plan de Continuité d'Activité mis en place pour la gestion de la pandémie « Covid-19 ».

AUTORISE Madame le Maire à appliquer les modalités fiscales de cette rémunération qui vont être définies par décret ou ordonnance ministérielle.

DIT que cette prime exceptionnelle pourra être versée jusqu'à 600 € net.

DIT que seuls les agents présents sur cette période de pandémie auront accès à cette prime exceptionnelle.

PRECISE que cette prime sera proratisée en fonction des métiers et au regard du nombre de jours ou 1/2 journée constatée en présentiel.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,

Mariannick MORVAN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

.....
Date de décision: 11/05/2020

Date de réception de l'accusé 15/05/2020

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 5_30

Identifiant unique de l'acte : 091-219102324-20200511-5_30-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : deliberation 30 PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19.pdf (99_DE-
091-219102324-20200511-5_30-DE-1-1_1.pdf)

